



CTL du 22 janvier 2015

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales SOLIDAIRES, FO, CGT et CFTC du Var appellent à la grève le 26 janvier 2016. Dans ce contexte, elles ont tout de même décidé de siéger au CTL convoqué ce jour. CTL, il faut le souligner, largement demandé, voire exigé, par l'ensemble des Organisations Syndicales présentes ce jour, afin de traiter de sujets laissés en suspens l'an dernier.

En effet, la majorité des points de l'ordre du jour fait suite à notre dépôt le 12 octobre d'une demande de convocation d'un CTL.

Notons que vous avez largement dépassé le délai d'un mois imparti par les textes réglementaires. Comme d'habitude, il semble que la réglementation ne s'applique pas au DDFIP du Var.

Au plan local, certains sujets brûlants risquent de réchauffer l'atmosphère aujourd'hui.

S'agissant du seul point à l'ordre du jour non demandé par nos organisations syndicales relatif aux ponts naturels pour 2016, nous constatons que vous persévérez dans la remise en cause d'un mode de gestion qui avait pourtant été accepté par votre prédécesseur pendant de nombreuses années.

Rien ne vous empêche de fermer les locaux aux usagers tout en laissant la possibilité aux agents de venir travailler comme c'est le cas depuis l'application de la réduction de l'amplitude d'ouverture hebdomadaire de tous les services du département du Var depuis le 1^{er} juin 2015.

Les agents avaient la possibilité de venir travailler ces jours appelés à tort « Ponts naturels ». Cette dénomination de naturel ne vaudrait que si ces jours étaient octroyés par la DDFIP du Var à l'instar du jour accordé nationalement. Il s'agit donc en réalité de Ponts Imposés puisque les agents les financent sur leurs jours de congés annuels.

Au lieu de faire des vœux creux sur ULYSSE, les agents apprécieraient que vous leur accordiez des jours d'autorisations exceptionnelles, contre-partie naturelle de leur implication reconnue par le secrétaire d'état dans ses vœux.

En ce qui concerne le PCRП et malgré l'inscription de ce point à l'ordre du jour, nous déplorons que les règles de gestion ne soient même pas évoquées dans la fiche. Erreur de communication de votre part ou manquement à l'ordre du jour de notre réunion ?

Vous avez passé en force PCRП sans discussions sur les garanties locales des agents en matière d'affectation et sans avoir fourni les protocoles de fonctionnement qui pourraient éclairer les agents au moment de faire leur choix en matière de suivi de la mission. Vous allez même plus loin en modifiant arbitrairement les annonces faites lors des réunions préparatoires sans prévenir les OS et en le signifiant de manière cavalière aux agents concernés.

Nous exigeons plus que jamais une discussion sur les règles locales et les garanties possibles dans le cadre de la mise en place de PCRP par la convocation d'un groupe de travail avec les représentants des personnels. Ainsi les agents ne se retrouveront pas devant le fait accompli que vous leur imposez notamment comme ce fut le cas pour le pastillage « contrôle » des emplois BCFI.

Par ailleurs, la fiche démontre la pertinence de toutes nos remarques du CTL d'Octobre 2015. Vous avez décidé de mettre en place PCRP sans réelle réflexion sur le périmètre d'accomplissement des missions. Le suivi effectif de cette réflexion ne débutera qu'en février 2016, soit 4 mois après le CTL qui a entériné cette restructuration. Et encore, la fiche émet une hypothèse de conclusion fin du premier trimestre, peut-être...

De mémoire de représentants du personnel, on n'avait jamais vu un tel amateurisme dans une restructuration aussi importante pour les agents.

Quant à l'immobilier, Brignoles est le seul site du Var qui semble immédiatement prêt à accueillir un PCRP sans aménagement. Pour les autres, l'absence d'informations conduit à une totale opacité notamment pour le PCRP de Toulon qui concerne le plus grand nombre d'emplois.

Nos débats mettront en évidence les pratiques de la DDFIP du Var concernant ce point, le traitement des agents et la haute conception de la communication au sein de notre direction.

Une fois de plus les membres du CHSCT n'ont reçu aucune information sur vos éventuels projets, la DDFIP continue à ignorer les règles élémentaires de fonctionnement des instances de dialogue social, « pilier de notre démocratie » (christian ECKERT – 13/01/2016).

Dès lors, nous ne pouvons que vous demander le report de la mise en place de PCRP à une date ultérieure au 1^{er} septembre. D'ici là, nous exigeons bien évidemment que, tant sur les missions que sur l'immobilier, la Direction consulte les représentants du personnel à chaque étape.

Abordons maintenant le point sur l' EDR.

Le zonage de l'EDR est une fiction sans aucun fondement juridique national dont l'objectif à peine inavoué est de faire des économies sur le dos des agents. C'est inacceptable. Le problème du seuil de 10 000 kms pour le remboursement des frais de déplacement ne peut rester en l'état. Les difficultés liées au pointage, au temps de trajet, à la gestion quotidienne des agents doivent être débattues avec les représentants du personnel. Enfin les conditions dans lesquelles s'applique la règle limitative d'exercice des missions nécessite une concertation pour la compréhension des agents.

L'équipe de l'EDR ne manquera pas de présenter ses remarques et observations, après 22 jours de mise en place de cette nouvelle organisation.

C'est pourquoi nous exigeons la constitution d'un groupe de travail avec les représentants du personnel pour aborder l'ensemble des problématiques vécues comme régressives par les agents concernés.

En ce qui concerne les contrats d'apprentissage, une seule remarque : mieux vaut tard que jamais! Pourquoi ne pas avoir présenté le dispositif en CTL dès sa mise en place en septembre 2015? Heureusement qu'Ulysse existe puisque nous apprenons dans l'article sur la cérémonie de l'arrêté des compte 2015 l'existence d'une apprentie à la MDRA!! Décidément, la communication n'est pas le fort de la DDFIP du Var.

Pour l'accueil de Toulon, un droit d'alerte a été déposé par trois membres du CHSCT du Var. Il faut

rappeler que suite à plusieurs mouvements des agents de l'accueil et des 4 SIP de TOULON, le DDFIP a organisé un groupe de travail qui avait conduit à un certain nombre de mesures prises par la Direction.

Parmi celles-ci, la fermeture anticipée à 11H30 au lieu de 12H, la création d'un emploi B au 1^{er} septembre 2015 et un effectif réel au 1^{er} septembre 2014 de 2A, 7B et 3 C comme l'atteste l'annexe du protocole de fonctionnement qui fournissait la liste des agents en poste au 1^{er} septembre 2014.

La Direction qui nous a envoyé l'effectif au 1^{er} septembre 2015 a omis de fournir le comparatif entre 2015 et 2014. En effet, au 1^{er} septembre 2015 l'effectif réel était de 1A, 7B, 2C mais un cadre B affecté n'assure plus l'accueil pour raisons de santé. L'effectif de 2015 est donc moindre de celui de 2014.

Il apparaît au travers des échanges entre les membres de la commission d'enquête du CHSCT que la Direction tente de minimiser cette différence en contestant ses propres documents au 1^{er} septembre 2014.

Dans les faits, vous ne pouvez dissimuler qu'après avoir insuffisamment pris en compte une partie des revendications des agents, la situation de l'accueil se détériore à nouveau et met en danger les personnels qui sont tous les jours en première ligne.

Pire votre décision de fermeture ½ journée par semaine n'est pas de nature à faire baisser la fréquentation et répartit les visites sur moins d'heures ouvrées. D'ailleurs à la proposition du chef de service de réfléchir à une fermeture tous les après-midi, aucun agent n'a répondu favorablement.

Les solutions préconisées par la DGFIP pour diminuer la fréquentation des accueils ne fonctionnent pas à TOULON. Des facteurs objectifs expliquent cette situation. Comment comprendre que de nombreux organismes comme les banques ou pôle emploi refusent d'accepter l'avis que les contribuables peuvent imprimer eux-mêmes ? Comment admettre que ces organismes exigent un document dûment tamponné par nos services ?

Ceci est un exemple de visites que vous osez qualifier comme étant sans « valeur ajoutée ».

Quel mépris pour les usagers économiquement les plus faibles, partie importante de la population en demande d'accueil physique ! Quel mépris pour les citoyens auxquels nous rendons le Service Public ! On est loin des grandes déclarations fracassantes sur les valeurs de la République, sur le respect de la devise républicaine LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE.

Certains aiment l'entreprise, comme notre Premier Ministre ou notre Ministre des Finances, nous, nous aimons davantage la République et son Service Public.

A ce jour la santé des agents est en danger. Il est de votre responsabilité d'y remédier. Nous attendons de votre part une réaction à la hauteur des enjeux. Le Service Public doit être réellement assuré et les conditions de travail des agents doivent s'améliorer.

Nous réitérons également une des revendications déjà formulée et à laquelle vous n'avez pas donné suite, la création d'un 2^e poste de catégorie A pour les relations publiques à TOULON.

En conclusion, défendre nos missions, obtenir le renforcement de nos moyens, voilà l'urgence, parce que pour nous, renforcer la DGFIP, c'est renforcer la REPUBLIQUE.